Le Mas Saint-Brès



TOUS MOBILISÉS CONTRE LE CORONAVIRUS





Sommair





La Ville de Saint-Brès à vos côtés

Nous traversons actuellement une crise sanitaire sans précédent en France et dans le monde entier due à l'épidémie de Covid-19. Depuis le mardi 17 mars 2020, tout le pays est en situation de confinement avec des règles strictes en matière de déplacement.

La Ville de Saint-Brès a souhaité, durant cette période de confinement qui rend notre quotidien difficile, mettre à votre disposition ce numéro spécial du Mag'. Il s'agit de vous apporter des informations sur les mesures mises en place pour limiter la propagation du virus et porter à votre connaissance les actions engagées par la Ville de Saint-Brès et le CCAS pour accompagner ceux qui en ont le plus besoin et faciliter le quotidien d'un grand nombre d'entre vous.

La Ville de Saint-Brès dispose d'un service communication. Si vous avez une information à faire paraître (sur le Mag', le site Internet ou les réseaux sociaux), vous pouvez contacter Lucile Coulet, chargée de la communication de la Ville.

Contact : lucile.coulet@ville-saintbres.fr

04 67 87 46 07

SOYEZ LES PREMIERS INFORMÉS!

Recevez les nouvelles informations en vous inscrivant sur le site ville-saintbres.fr.

Suivez l'actualité sur Facebook, Twitter et Instagram.







Édito	p. 3
Numéros utiles	p. 4
Événement : Soutien aux commerçants	p. 5
🖆 Services publics	p. 6, 7
© Solidarité	p. 8 à 11
∜° Santé	p. 12, 13
Jeunesse	p. 14, 15
🖆 Vie municipale	p. 16, 17
🔆 Agenda culturel virtuel	p. 18
🚊 État civil	p. 19

Le MAG' - Avril 2020 - n°37

Directeur de la publication : Laurent JAOUL

Rédactrice en chef : Lucile COULET

Comité de rédaction : Patricia MELLINAS, Thibaut DABONNEVILLE, Christine BECK, Séverine LECOESTER, Yolande BARRENECHEA

Photos et illustrations : Photothèque municipale Impression : Presse People - 34670 Baillargues

Distribution : Le Mag' est distribué dans les boîtes aux lettres. Dans certains cas, il est possible que certains ne le reçoivent pas (boîte aux lettres non conforme, verrouillage par code...). Pour cela, en fin de distribution, il est mis à la disposition du public à l'accueil de la mairie. Il est également consultable sur le site Internet

www. ville-saintbres. fr.

Courriel: service.communication@ville-saintbres.fr

© Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du directeur de la publication.





Tous solidaires pour lutter contre le coronavirus

Depuis le 17 mars 2020, nous vivons une période forcée de confinement pour faire face à la pandémie de coronavirus qui s'abat sur notre planète.

Il n'empêche que tous les services de la Mairie de Saint-Brès sont opérationnels. Certes, ils fonctionnent parfois au ralenti, avec des effectifs et des moyens réduits, mais ils fonctionnent et je m'en félicite!

Certains agents municipaux sont en télétravail, d'autres sont présents physiquement à leur poste. Tous disposent des aménagements et des équipements appropriés pour leur permettre d'assurer leur mission en toute sécurité, pour eux et pour les autres. Je pense en particulier aux agents des services techniques, à la Police municipale qui est très sollicitée pour assurer le bon respect des règles de confinement, aux agents administratifs et du cabinet, ou encore au Centre communal d'action sociale qui joue un rôle absolument majeur au service des plus fragiles.

Cette pandémie a relégué au second rang les élections municipales. De ce fait, il incombe aux équipes sortantes dont le mandat est prorogé, de faire face à cette crise sanitaire sans précédent. Pour ma part, je réunis régulièrement une "cellule de crise" avec des élus, pour apporter des réponses aux besoins qui nous paraissent les plus urgents et les plus utiles.

LA VILLE DE SAINT-BRÈS SOLIDAIRE DE SES AGENTS ET DE SES COMMERÇANTS

C'est dans ce contexte que la Ville de Saint-Brès s'est organisée pour garantir un service public minimum durant la période de confinement. Notre Ville se doit d'être solidaire. Solidaire de la population, mais solidaire aussi de ses agents communaux mobilisés pour assurer les services publics essentiels. Si une partie du personnel communal reste confinée, d'autres sont quotidiennement sur le terrain, à leur poste de travail, pour s'occuper des personnes en difficulté, pour

entretenir les rues, ou gérer les tâches administratives. En ma qualité de maire, j'ai souhaité marquer la reconnaissance de notre collectivité, en accordant une prime à ces employés de Mairie pour leur engagement responsable et courageux.

J'ai donc pris la décision de retenir sur le budget communal, la somme de 15 000 euros pour l'ensemble des agents, somme qui sera directement réinjectée dans l'économie locale, grâce à un système de bons d'achats utilisables uniquement chez nos commerçants saint-brésois. Les agents bénéficiaires de cette prime accordée au mérite, pourront ainsi consommer dans les commerces de notre commune. Une manière de concilier reconnaissance, solidarité et soutien à nos commerces de proximité, dont certains sont touchés par ce choc économique après une fermeture forcée ou une baisse conséquente de la fréquentation.

Il reste que cette crise nous aura appris beaucoup sur nous-mêmes et sur les autres. Elle aura révélé aussi les faiblesses de quelques-uns, mais elle aura surtout révélé les grandes qualités d'âme et de cœur de beaucoup d'autres.

Je voudrais, pour conclure, exprimer ma solidarité envers les professionnels de santé, les urgentistes, les éboueurs, les caissier(e)s, envers tous ceux qui sont au front pour secourir ou aider ceux qui en ont besoin.

Depuis le début de cette crise, Saint-Brès a montré son plus beau visage, celui de la solidarité. Puisse cet élan de générosité s'amplifier encore dans les jours et dans les semaines qui viennent.

Laurent JAOUL

Maire de Saint-Brès Vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole



Vous n'êtes pas seuls

Si vous avez besoin d'un renseignement, si vous êtes en danger, si vous connaissez quelqu'un qui rencontre des difficultés, contactez-nous.



POUR TOUT RENSEIGNEMENT 04 67 87 46 00

MAIRIE DE SAINT-BRÈS ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H À 12H ET DE 15H À 18H



RESTEZ INFORMÉS www.ville-saintbres.fr

LE SITE INTERNET DE LA VILLE VOUS INFORME DES ACTUALITÉS OFFICIELLES DU GOUVERNEMENT ET DE VOTRE COMMUNE.



JOINDRE LES SERVICES MÉTROPOLITAINS 04 67 13 60 00

COLLECTE DES DÉCHETS, ASSAINISSEMENT, VOIRIES, EAU POTABLE



ENCOMBRANTS 0800 88 11 77

POUR LA RELÈVE DES ENCOMBRANTS, VOUS POUVEZ AUSSI REMPLIR LE FORMULAIRE EN LIGNE DISPONIBLE SUR LA PLATEFORME E-SERVICES DE LA MÉTROPOLE.



LURGENCES

112 ou 18 **Pompiers** Samu 04 91 75 25 25 Centre anti-poison 04 67 91 63 40 Caserne Pompiers Lunel Gendarmerie de Castries 04 67 70 03 31 CHU de Montpellier 04 67 33 67 33 0 810 333 034 Urgences Gaz de France Urgences Electricité ENEDIS 09 72 67 50 34 Urgences Régie des eaux 0 969 323 423



_SOLIDARITÉS

SOS Femme Violence Conjugale39 19Enfance maltraitée119

Sida info service 0 800 840 800 Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) Maill'âge de Castries 04 99 77 00 62 Réseau France Alzheimer 0 811 112 112



SANTÉ

PHARMAÇIE DE SAINT-BRÈS

1 rue du Versant 04 67 70 26 55

MÉDECINS

Dr Sylvain LECORNET 04 67 70 33 83

Dr Saleha FERROUDJ 04 67 66 51 97

Dr Anne TENNEZE-DEISS 04 67 40 23 25

INFIRMIERS

Patricia ESTEVE 07 81 01 42 69

Danièle BRETIGNIERE 06 17 64 47 64

Nathalie LLAURENS-AKHROUF 06 65 55 40 46

Geneviève MALAFOSSE 04 67 87 09 63 06 10 11 84 21

Sandrine THOMIN 06 08 51 07 33

Virginie DIPANE 06 60 98 15 72

Mourad MEZINE 06 06 64 89 11

Sébastien KIEKENS, Yann COLIN, Anusha SAMARAKOON 06 27 35 48 80

SAGES-FEMMES

Anaïs ARNOUX 06 22 49 86 53 Pôle paramédical Florent PECCOUX 06 19 32 54 81 Pôle paramédical

PSYCHOLOGUE

Nathalie CAYASSE 06 87 92 58 99 Pôle paramédical

VÉTÉRINAIRE CHIEN-CHAT-NAC

Dr Laëtitia MUS 6 rue du Versant 04 99 23 74 64

Epidémie COVID-19

La Ville de Saint-Brès soutient ses commerçants

Dans ce contexte inédit de crise sanitaire que nous traversons, de nombreux commerces ont dû fermer leurs portes suite aux mesures de confinement prises par le Gourvernement depuis le 17 mars dernier, ou faire face à l'absence de leurs employés. Pour nos commerces, il s'agit d'un choc économique sans précédent qui risque de les mettre en péril. Le Maire, Laurent Jaoul, a souhaité réagir face à cette conjoncture des plus catastrophiques.



Une conférence de presse a été organisée le vendredi 24 avril pour présenter les mesures d'aides financières destinées aux commerces locaux, mises en place par la Ville de Saint-Brès et la Métropole de Montpellier, en présence de Laurent JAOUL, Maire de Saint-Brès, Vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole, Josy SCHWARTZ, 1ère adjointe au Maire déléguée à la vie économique et André DELJARRY, Président de la CCI Hérault et 1er Vice-président de la CCI Occitanie.

Pour limiter la propagation de cette pandémie, le Gouvernement a mis en place des mesures strictes de confinement, car pour sortir de ce fléau, le meilleur moyen est de **rester chez soi**.

La Ville de Saint-Brès investit 15 000 € pour le commerce local!

Laurent JAOUL a pris la décision de verser une prime exceptionnelle aux agents mobilisés pendant la période de confinement, qui ont fait preuve de courage pour assurer les services publics essentiels. Il souhaite manifester toute sa reconnaissance au personnel communal avec qui il travaille au front depuis le début de la crise.

La Ville de Saint-Brès s'engage aussi auprès de ses commerçants. Laurent JAOUL a demandé à ce que cette prime exceptionnelle d'un montant global de 15 000 € pour l'ensemble des agents mobilisés soit réinjectée dans l'économie locale grâce à un système de bons d'achat valables dans les commerces de proximité installés sur la commune de Saint-Brès. Une manière de concilier reconnaissance, solidarité et soutien à nos commerces.

Pour les acteurs économiques Saint-Brésois, ce dispositif exceptionnel vient s'ajouter aux mesures d'aides financières mises en place par Montpellier Méditerranée Métropole.

Métropole de Montpellier : lancement d'un fonds de 50M€ d'aides aux entreprises

Des mesures importantes ont été prises par la Métropole de Montpellier pour aider les entreprises à affronter la crise. En partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre d'Agriculture, la Métropole a créé une cellule de soutien aux acteurs économiques pouvant bénéficier d'une aide financière. Ces mesures fortes constituent un engagement exceptionnel auprès des acteurs économiques pour défendre l'emploi sur notre territoire. Avec 50 millions d'euros dès à présent mobilisés, la Métrople de Montpellier souhaite soutenir durablement l'économie et l'emploi de tous. Les auto-entrepreneurs, les indépendants et les très petites entreprises (TPE) de Saint-Brès qui comptent moins de 10 salariés sont potentiellement concernés par ce dispositif.

Plus d'information : www.montpellier3m.fr

Le service public continue!

Au regard de la crise sanitaire et des mesures de confinement prises par le Gouvernement, la continuité du service public est assurée par les agents de la Ville de Saint-Brès et plus largement par ceux de la Métropole de Montpellier. Vous comprendrez que certains services sont impactés par l'épidémie du Covid-19, toutefois les équipes restent mobilisées pour vous assurer un service public de qualité.



/////// Les services municipaux de la Ville de Saint-Brès

En cette période difficile que nous traversons et qui nous impacte tous, la Ville de Saint-Brès a pris le parti de rester à vos côtés pour vous accompagner au mieux dans votre quotidien.

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

La Mairie est fermée au public, néanmoins notre agent d'accueil assure une permanence téléphonique quotidienne et maintient le lien avec tous les services de la Mairie qui restent mobilisés afin de faciliter vos démarches (état civil, urbanisme, action sociale, information, sécurité, jeunesse), recenser vos besoins et répondre à vos interrogations.

Le standard téléphonique de la mairie est ouvert pour tout renseignement : 04 67 87 46 00 Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 15h à 18h.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Durant la période de confinement, l'agence postale est ouverte le mercredi et le vendredi de 9h à 12h.

Les services mobilisés

LE CCAS

En première ligne de la gestion de la crise sanitaire

L'URBANISME

Pour le traitement et le suivi des dossiers en cours

LA POLICE MUNICIPALE

Qui garantit la sécurité de tous

LE SERVICE ENTRETIEN

Assure la sécurité sanitaire des agents mobilisés

LES SERVICES TECHNIQUES

En lien quotidiennement avec la Métropole de Montpellier, maintient l'entretien des bâtiments

LE CENTRE DE LOISIRS

Propose des activités pour les enfants

LE SERVICE ADMINISTRATIF

A répondu dès la première semaine à l'urgence de paiement des factures pour éviter des difficultés supplémentaires pour les entreprises

LE SERVICE COMMUNICATION

Vous informe quotidiennement sur la situation liée à l'épidémie du Covid-19

///// Les services métropolitains

La Métropole de Montpellier assure quotidiennement ses services pour offrir aux habitants le confort habituel :

- > Collecte des ordures ménagères et des encombrants
- > Maintenance de l'éclairage public et voirie
- > Intervention sur les réseaux eau et assainissement

RÉSEAU TAM: DÉPLACEMENTS GRATUITS

Les transports publics sur l'ensemble du réseau TaM sont entièrement gratuits pour tous les actifs mobilisés au quotidien durant cette crise. Sont également concernées toutes les personnes ayant des démarches médicales ou familiales impérieuses. Les horaires et les dessertes des lignes de tramway et de bus s'adaptent également aux contraintes du personnel soignant. Lorsqu'il emprunte les transports en commun, chaque usager doit impérativement être muni d'une attestation de déplacement. À noter que la sécurité sanitaire a été renforcée : l'intérieur et l'extérieur des bus et des tramways sont désinfectés quotidiennement.

LES DÉCHÈTERIES : RÉOUVERTURE DE 9 POINTS PROPRETÉ

Afin de répondre à la demande particulière en cette période de printemps, neuf déchèteries du territoire métropolitain ont rouvert partiellement et sur rendezvous au numéro gratuit suivant 0 800 88 11 77, afin de permettre l'accueil exclusif des déchets végétaux de tous les particuliers et artisans dans le respect du règlement des installations : accès uniquement aux véhicules de moins de deux mètres de haut et aux remorques.

Des masques pour les habitants

En vue du déconfinement, la Métropole de Montpellier a commandé un million de masques à destination des habitants du territoire, ce qui équivaut à deux masques par habitant. La Ville de Saint-Brès sera chargée de vous les fournir dès réception.

PROPRETÉ: L'AFFAIRE DE TOUS

La collecte des déchets est assurée tous les jours et les consignes de tri habituelles restent les mêmes. Les agents de collecte sont eux aussi en première ligne face au Covid-19. Par solidarité, civisme et respect, il est impératif de tous contribuer à leur protection en respectant plusieurs mesures sanitaires. Les déchets ménagers de soins (mouchoirs en papier, cotons...) doivent être soigneusement refermés dans un sac poubelle (fermé, conservé 24h et enveloppé dans un second sac) et déposés avec les ordures ménagères (bacs gris). Il est demandé aux propriétaires, concierges et employés d'immeubles :

- De nettoyer régulièrement les containers extérieurs avec des règles d'hygiène élémentaires (un rinçage par semaine accompagné d'un séchage avec le couvercle ouvert).
- Les bacs doivent être systématiquement rentrés.
- Concernant le local ouvert aux agents de collecte par un système de déverrouillage pendulé, il est demandé de supprimer temporairement la pendulation car les horaires de collecte sont susceptibles d'évoluer en fonction des ressources disponibles pour la collecte.

Respect et civisme

Depuis le début du confinement, les dépôts sauvages se multiplient dans notre belle garrigue. Rappelons que les dépôts sauvages sont interdits et passibles d'une amende. Les mesures de confinement prises par le Gouvernement pour lutter contre la propagation du Covid-19 ont impacté de nombreux services dont celui des déchèteries métropolitaines. Ce n'est pas une raison pour déposer vos déchets et encombrants dans la nature.

En cette période difficile, faisons preuve de civisme et respectons notre environnement.





Au cœur de l'action sociale et solidaire avec le CCAS

Dès le début de la crise sanitaire, le plan d'urgence du CCAS a été activé pour protéger la population à risque et venir en aide aux personnes en difficulté. Cette crise sanitaire impacte forcément les plus démunis et les plus fragiles mais elle creuse également les inégalités. Le Maire Laurent JAOUL et toute l'équipe municipale luttent au quotidien contre ces inégalités. Chacun doit pouvoir traverser cette épreuve avec le moins de difficulté possible.

Aux côtés des plus fragiles

Le CCAS recense quotidiennement les personnes âgées, isolées et fragiles. Chaque année, certaines périodes sont plus difficiles que d'autres pour nos aînés, comme les épisodes caniculaires par exemple. Lors de ces événements exceptionnels, le CCAS active son plan d'urgence en premier lieu vers les personnes déjà identifiées. Ces personnes ont été contactées dès le début du confinement et tous les jours depuis pour s'assurer de leur bien-être et évaluer leurs besoins.

Cette crise sanitaire inédite que nous traversons nécessite une mobilisation plus forte auprès des plus fragiles.

Ainsi, les membres du Conseil municipal et les bénévoles du CCAS ont réagi au plus vite pour mettre en place des actions de solidarité comme la livraison de pain et de courses alimentaires ou l'impression d'attestations de déplacement dérogatoire.

Toute personne ayant des difficultés, dans n'importe quel domaine que ce soit, peut trouver des solutions auprès du CCAS de la commune.



Si vous êtes en contact avec des personnes qui rencontrent des difficultés, (déplacements, ravitaillement, premières nécessités, problèmes financiers...)

Signalez-le à notre agent d'accueil au 04 67 87 46 00



La banque alimentaire sur le front

En partenariat avec la banque alimentaire, le CCAS propose toutes les semaines des colis alimentaires aux familles et personnes seules qui se trouvent confrontées à la précarité, notamment pendant cette période difficile. Face à la situation actuelle et à l'urgence sanitaire liée au Covid-19, la banque alimentaire de Saint-Brès reste entièrement mobilisée pour venir en aide aux Saint-Brésois en situation de précarité. La solidarité doit continuer à s'exprimer sur notre territoire d'autant plus que nous nous situons dans une zone touchée par le Covid-19.

Les bénévoles de la banque alimentaire sont mobilisés depuis le début de la crise sanitaire et font face à la situation actuelle avec professionnalisme pour respecter les règles et normes d'hygiène en vigueur.

Ils mettent tout en place pour poursuivre les ramasses de denrées afin de collecter des produits frais, prêts à être livrés aux personnes en situation de précarité alimentaire.

La solidarité doit se poursuivre sur notre commune pour continuer d'aider les populations en situation de précarité à accéder à une alimentation saine, sûre, diversifiée. Pour l'équipe municipale, le CCAS et les bénévoles, il ne doit pas exister de précarité alimentaire. Toute personne a droit à une alimentation correcte.







Merci pour votre solidarité!

Cette période de confinement strict a laissé place à un élan de générosité pour venir en aide à ceux qui en ont besoin. Le LIDL implanté sur la commune offre quotidiennement au CCAS de la Ville de Saint-Brès des denrées invendues : du pain, des viennoiseries et des produits frais. La boulangerie La Brésoise offre des pains et viennoiseries chaque jour. Tous ces dons sont reversés à la banque alimentaire permettant au CCAS d'offrir des paniers repas complets et qualitatifs aux personnes bénéficiaires de cette action solidaire. En participant à cet élan de générosité, ces deux enseignes font preuve d'humanité et de solidarité, nous tenons à leur adresser nos remerciements les plus chaleureux.





L'équipe de la boulangerie La Brésoise, sur le pont depuis le début de l'épidémie.



Effectuer une demande de logement ou bien renouveler votre demande est toujours possible mais uniquement sur le site :

www.demande-logement-social.gouv.fr

DEUX POSSIBILITÉS:

- 1. Soit vous la remplissez en ligne et un numéro d'enregistrement vous sera attribué, merci de nous le communiquer par mail : ccas@ville-saintbres.fr, avec votre numéro de téléphone pour pouvoir vous joindre.
- 2. Soit vous l'imprimez, vous la remplissez et vous la déposez dans la boîte aux lettres de la Mairie en joignant la copie des documents suivants :
- Carte d'identité
- Livret de famille
- Deux derniers avis d'imposition
- Attestation CAF

Informations complémentaires

TRÈVE HIVERNALE

La fin de la période durant laquelle les fournisseurs d'électricité, de chaleur, de gaz ne peuvent procéder, dans une résidence principale, à l'interruption des services est reportée de deux mois, soit jusqu'au 31 mai 2020. Jusqu'à cette même date, soit le 31 mai 2020 également, les dispositions à toute mesure d'expulsion non exécutée sont ajournées à moins que le relogement des intéressés soit assuré dans des conditions suffisantes respectant l'unité et les besoins de la famille.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE (CMU-C), ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ & AIDE MÉDICALE D'ÉTAT (AME) prolongent de trois mois les droits des bénéficiaires de la Complémentaire Solidaire, avec et sans participation, arrivant à échéance entre le 12 mars et le 31 juillet 2020. Similairement, pour les bénéficiaires de l'Aide Médicale d'État (AME), leurs droits arrivant à expiration entre le 12 mars et le 1^{er} juillet sont prolongés de trois mois à compter de leur date d'échéance.





Vous êtes bénéficiaires du RSA

COVID-19: PROLONGEMENT DES DROITS AU RSA

L'ordonnance n°2020-312 du 25 mars 2020 prolonge automatiquement les droits au RSA. Elle permet aux bénéficiaires du RSA de continuer à percevoir l'aide jusqu'au 12 septembre 2020, sans réexamen de leurs droits. Les droits au RSA seront réexaminés après ce délai, y compris pour la période écoulée.

Plus d'information:

Service des solidarités : 04 67 67 69 99

Tous les lundis, mercredis, jeudis et vendredis après-midis

DES MESURES EXCEPTIONNELLES POUR LES ALLOCATAIRES DU RSA

- Une ouverture des droits pour une durée de trois mois est mise en place pour toute nouvelle demande nécessitant un avis d'opportunité du Département de l'Hérault, avant le paiement par la CAF (travailleurs indépendants, ressortissants européens). La révision du dossier sera effectuée à l'échéance des trois mois.
- Une reconduction automatique par la CAF est instaurée pour toute demande de renouvellement de droits.

Ce nouveau dispositif est assuré en étroite collaboration avec la CAF, la MSA et la paierie départementale.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Le gouvernement a mis en place un service en ligne pour télécharger le formulaire : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/ R55781

- **1.** Vous pouvez remplir l'attestation sur votre smartphone.
- **2.** Vous pouvez aussi contacter le CCAS qui vous en éditera quelques exemplaires.

#RESTEZCHEZVOUS

Votre situation en période de confinement

Vivre confiné n'est un choix pour personne ! La situation est difficile, et nous sommes tous différents face à cette obligation de rester chez soi :

Certains vivent en appartement, d'autres en maison. D'autres vivent dans une famille nombreuse et rêveraient d'être seuls alors que certans vivent seuls et pâtissent de cette solitude.

Si vous souffrez de cette situation et que vous ne savez pas à qui en parler, vous pouvez contacter le CCAS de la Ville de Saint-Brès. NE RESTEZ PAS SEULS !!!



Contre les violences familiales

Vous n'êtes pas seul(e)s...

Être écouté(e), être logé(e) en urgence, ne plus avoir peur pour ses enfants, avoir un soutien juridique, retrouver une autonomie financière, se sentir épaulé(e) et accompagné(e). C'est possible...

Numéro d'urgence : 3919

Si vous ne pouvez pas passer d'appel, vous pouvez vous manifester par texto au 114.

PLATEFORME D'ÉCOUTE POUR L'HÉRAULT :

04 67 58 07 03

Lundi de 9h à 13h, du mardi au vendredi, de 12h à 17h, appel anonyme

Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie (ISCG)

> 06 83 78 34 29

> 06 74 94 49 73

> 06 21 32 01 81

DES ASSOCIATIONS POUR VOUS ACCOMPAGNER

CIDFF Hérault

> 04 67 72 00 24 - www.herault.cidff.info

VIA VOLTAIRE

> 04 67 60 84 80 - www.viavoltaire.fr

France VICTIME

> 04 67 60 61 78 - adiav2000.org



Parentalité

Un soutien à la parentalité et des conseils peuvent être apportés aux parents dans cette période de confinement.

MAISONS DES SOLIDARITÉS (MDS)

Hotline avec les professionnels de santé Tous les jours, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 > 04 67 67 51 51- MDS Montpellier > 04 67 67 55 31- MDS Petite Camargue

Personnes âgées et en situation de handicap

MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE (MDA)

Tous les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Tous les jeudis, de 8h30 à 12h30

> 04 67 67 69 30

ACCUEIL CENTRAL (MONTPELLIER)

> 04 67 67 40 00

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE EST (MONTPELLIER, LUNEL)

> 04 67 67 43 30

Les versements des prestations de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la compensation du handicap (PCH) sont assurés. La MDA traite tous dossiers de demande. Tous les autres droits de la MDPH ouverts jusqu'au 31 juillet 2020 sont prolongés de six mois.

MISE EN RELATION entre les personnes handicapées, leurs aidants, les professionnels et les dispositifs d'accompagnement et d'appui : solidaires-handicaps.fr



Tous en lutte contre le Covid-19

Un centre de consultation Covid-19

L'ensemble des services de l'État, des collectivités territoriales et les professionnels médicaux sont mobilisés pour lutter contre le Covid-19 et accompagner la prise en charge des personnes malades.

Pour faire face à l'épidémie, les communes transforment des bâtiments municipaux en structures d'urgence. À Baillargues, c'est le gymnase du complexe Roger Bambuck qui a été aménagé pour accueillir les malades suspectés d'être atteints du Covid-19. Ce lieu rassemble des équipes de médecins généralistes et d'autres professionnels de santé qui ont pour mission d'examiner les patients présentant les symptômes pour ensuite les orienter vers la solution de suivi et de prise en charge la plus adaptée.





SI VOUS PRÉSENTEZ LES SYMPTÔMES DU COVID-19:

(Toux sèche, maux de tête, fièvre)

> Contactez votre médecin traitant qui vous dirigera ou non vers le cabinet de consultation à Baillargues.

Attention, ne vous rendez pas directement au cabinet de consultation, celui-ci ne pourra pas vous accueillir sans une recommandation de votre médecin traitant.

> Si vous êtes redirigés au cabinet de consultation à Baillargues : un(e) infirmier(e) vous accueille et pose un pré-diagnostic avant de vous rediriger vers l'une des trois zones d'attente où un médecin procédera à un examen clinique qui déterminera la suite à donner.

SI VOUS NE PRÉSENTEZ PAS LES SYMPTÔMES DU COVID-19 MAIS QUE VOUS ÊTES MALADE OU AVEZ UN TRAITEMENT À PRENDRE :

Vous pouvez prendre rendez-vous avec votre médecin traitant en toute sécurité. Les personnes susceptibles d'avoir contracté le Covid-19 ne passent plus par les cabinets médicaux ce qui réduit fortement le risque de contamination. Ne vous risquez pas à rester malade sans le signaler à votre médecin ou à ne pas renouveler vos traitements en cours, les conséquences pourraient être lourdes.



ATTENTION

Il ne s'agit pas d'un hôpital de substitution mais d'un cabinet de consultation dédié aux patients Covid-19 ou susceptibles d'être porteurs.

Si vous présentez un état de santé préoccupant, appelez directement le 15.



La pharmacie de Saint-Brès : au cœur des préoccupations des habitants

L'équipe de la pharmacie de Saint-Brès est sur le pont depuis le début de la crise sanitaire. Soucieuse de répondre au mieux aux besoins des Saint-Brésois, elle a pris les mesures nécessaires afin d'assurer la continuité de ses services en toute sécurité.

LES MESURES DE SÉCURITÉ SUR PLACE

- 1. Pas plus de 3 personnes à la fois dans les locaux
- 2. Une signalétique au sol pour respecter les distances de sécurité
- 3. Vitre protectrice aux guichets
- **4.** Guichet isolé pour les personnes susceptibles d'avoir contracté le Covid-19
- **5.** Un distributeur de solution hydro-alcoolique en libreservice à l'entrée de la pharmacie
- **6.** Une équipe protégée par des vêtements de sécurité : charlotte, sur-blouse, masque, lunettes



La pharmacie prépare vos commandes à l'avance

L'équipe de la pharmacie vous propose un nouveau service : préparation de commande à l'avance.

Ce service vous permet de réceptionner vos produits avec plus de sécurité.

Pour envoyer votre ordonnance, vous avez plusieurs possibilités :

> Envoyer un sms au 07 49 02 63 49. Ce numéro est utilisable 24h/24 et 7j/7.

Envoyez par sms la liste des produits dont vous avez besoin, la pharmacie vous les met de côté et vous envoie un sms quand votre commande est prête.

- > Appeler au 04 67 70 26 55
- > Envoyer un fax au 04 13 33 72 16
- > Envoyer un mail à pharmacie34@orange.fr

Nos enfants en confinement

Une plateforme virtuelle ludique pour vos enfants

Le Centre de loisirs de Saint-Brès se mobilise pour proposer des activités ludiques à faire à la maison en parallèle des cours donnés par les enseignants des écoles. Pour occuper les fins de journée des enfants et leurs week-ends, la Ville de Saint-Brès a créé une plateforme virtuelle que les animateurs alimentent quotidiennement avec des défis à relever, des ateliers créatifs et des jeux.

Chaque famille a reçu via le Portail famille, le lien pour se connecter et pour ainsi bénéficier du contenu pédagogique. Si vous éprouvez des difficultés pour naviguer sur la plateforme ou vous connecter, n'hésitez pas à contacter le Centre de loisirs.





Prêt d'ordinateurs pour les enfants qui n'en ont pas



Dans le contexte particulier que nous traversons, les inégalités sociales se creusent. À l'heure où l'école a investi la maison à cause des mesures de confinement, certains élèves ne peuvent malheureusement pas suivre les cours donnés par leur enseignant car ils ne sont pas équipés de matériel informatique.

La Ville de Saint-Brès a mis à disposition de l'école Jean-de-la-Fontaine des ordinateurs afin d'en faire bénéficier les élèves qui en ont le plus besoin. Ce prêt leur permettra de poursuivre leur scolarité dans les mêmes conditions que leurs camarades.

Du gel hydro-alcoolique pour les écoles



La reprise de l'école pour les élèves est prévue le 11 mai 2020 par le Gouvernement.

Dans ce contexte particulier jonché d'incertitudes, la Ville de Saint-Brès prend les devants pour maximiser la sécurité de vos enfants et par le biais, de la population saint-brésoise, qu'il s'agisse d'une rentrée le 11 mai ou en septembre. C'est pourquoi les écoles seront équipées de distributeurs de gel hydro-alcoolique, en plus des distributeurs de savon déjà installés sur place. Un système qui permettra aux enfants et équipes pédagogiques de se désinfecter les mains le plus souvent possible.

Votre enfant va faire ses premiers pas à l'école maternelle à la rentrée prochaine ? Vous avez déménagé et vous souhaitez inscrire votre enfant dans l'une des écoles de Saint-Brès ? Vous vous inquiétez des délais d'inscription ?

Rassurez-vous!

Le caractère inédit de la crise que nous traversons bouleverse le fonctionnement habituel des démarches administratives. C'est pourquoi, vous aurez bien sûr la possibilité de déposer le dossier d'inscription de votre enfant, à partir de la fin du confinement. Le service jeunesse de la Ville de Saint-Brès instruira tous les dossiers déposés.

SI VOUS SOUHAITEZ DÉPOSER LA DEMANDE D'INSCRIPTION pendant le confinement, vous pouvez l'envoyer par mail à ccas@ville-saintbres.fr. Toutefois, les dossiers ne seront instruits qu'à la sortie officielle du confinement.

Rappel des pièces à fournir pour toute nouvelle demande d'inscription :

- > Photocopie du carnet de santé (vaccinations)
- > Photocopie du livret de famille
- > Justificatif de domicile (moins de 3 mois)
- > Certificat de radiation (en cas de changement d'école)
- > Photocopie de la C.N.I. de l'enfant s'il en possède une

Les élèves de Saint-Brès dessinent pour les remercier !

Les élèves de l'école élémentaire Jean-de-la-Fontaine de Saint-Brès ont sorti leurs plus belles couleurs pour soutenir tous les professionnels et bénévoles mobilisés pour faire face à l'épidémie du Covid-19. Un grand bravo pour leurs belles œuvres et merci à tous pour votre participation !

Vous avez été si nombreux à participer que tous les dessins n'ont pas pu être publiés. Merci pour votre compéhension.























Élections municipales Au cœur de la crise sanitaire du Covid-19



Les élections municipales du 15 mars 2020 se sont déroulées dans un contexte très particulier au regard de l'épidémie du Covid-19 qui touche le monde entier.

Malgré la fermeture des écoles ordonnée par le Préfet de l'Hérault le jeudi 12 mars sur le territoire de l'Est de la Métropole et malgré la fermeture des établissements de commerces non essentiels à la vie de la Nation à partir du samedi 14 mars au soir, les bureaux de vote ont été tenus d'ouvrir le dimanche 15 mars 2020.

Faisant suite aux annonces du Premier Ministre, Laurent JAOUL a demandé solennellement aux électeurs saintbrésois de rester chez eux. Une photo prise à l'ouverture des bureaux de vote en souvenir d'un premier tour surréaliste des élections municipales.

"J'appelle les électeurs de #SaintBrès à ne pas se rendre dans les bureaux de vote de notre commune qui seront ouverts ce dimanche de 8h à 18h."



Le tweet



La liste "Saint-Brès avec vous" conduite par Laurent Jaoul a été élue par les Saint-Brésois



RÉSULTAT DU SCRUTIN

Compte tenu des consignes annoncées par le Maire la veille des élections municipales, seulement **17% des électeurs Saint-Brésois se sont déplacés** dans cette période d'épidémie de Coronavirus.



Sur un total de 2 424 électeurs inscrits sur les listes électorales de Saint-Brès, la liste "Saint-Brès avec vous" conduite par Laurent JAOUL a été élue avec seulement 330 voix.

À SAVOIR

Covid-19: La liste "Saint-Brès avec vous" a déposé un recours au Tribunal Administratif de Montpellier pour demander l'annulation des élections municipales pour la non sincérité du scrutin.

Conseil municipal Séance extraordinaire du mardi 14 avril

Une séance publique autorisée exceptionnellement par le Préfet de l'Hérault s'est tenue le mardi 14 avril 2020 à la salle polyvalente Gaston-Sabatier. À l'ordre du jour, le maintien ou non dans ses fonctions du 1er adjoint au Maire et l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

Délibération relative au maintien ou non d'Olivier GIRAUDEAU dans ses fonctions de 1er adjoint au Maire

RÉSULTAT DU SCRUTIN

Nombre de votants: 16

Nombre de suffrages exprimés : 16

SYNTHÈSE DU VOTE

- CONTRE le maintien du 1er adjoint : 16 - POUR le maintien du 1er adjoint : 0

- Abstention: 0 - Refus de vote : 1

Élection de Josy SCHWARTZ 1ère adjointe au Maire et de Guy VALENTIN 6ème adjoint au Maire

RÉSULTAT DU SCRUTIN

Nombre de votants: 16

Nombre de suffrages exprimés : 16

SYNTHÈSE DU VOTE

Nombre de bulletins blancs: 0 Nombre de bulletins nuls : 0 Majorité absolue: 16

Un nouvel exécutif en intérim

En attendant l'installation des membres du Conseil municipal élus lors des élections municipales du 15 mars dernier, c'est l'équipe élue en 2014 qui assure en intérim la gestion de la commune.





LE NOUVEL EXÉCUTIF DU CONSEIL MUNICIPAL :

Laurent JAOUL: Maire

Josy SCHWARTZ: 1ère adiointe

Déléguée aux affaires générales, aux finances communales, à l'urbanisme, l'aménagement du territoire, la vie économique et la coordination de l'action municipale

Marc ROUDIL: 2ème adjoint Délégué aux travaux et à la sécurité Patricia MELLINAS: 3ème adjointe

Déléguée aux affaires culturelles, l'événementiel, le patrimoine, la communication, la jeunesse, la petite enfance, les affaires scolaires

Joël CANTIÉ: 4ème adjoint

Délégué à l'action sociale, la famille, le handicap, la crise sanitaire (Vice-président du CCAS)

Bruno DA SILVA: 5ème adjoint

Délégué à la vie associative, le sport, les traditions

Guy VALENTIN: 6ème adioint

Délégué à l'environnement, le développement durable, les permis de construire, les certificats d'urbanisme, les déclarations préalables

Rosa BOUISRI: Conseillère municipale

Déléguée au logement, l'insertion professionnelle

Agenda culturel virtuel



Se cultiver et se divertir chez soi en période de confinement, c'est ce que vous propose la Ville de Saint-Brès au travers de son agenda virtuel!



Pour accéder à l'agenda virtuel, c'est très simple!
Rendez-vous sur : www.ville-saintbres.fr
ou sur la page Facebook de la Ville de Saint-Brès
Restez connectés!

Bibliothèque

Les lectures de la bibliothèque

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus, la bibliothèque municipale est fermée au public jusqu'à nouvel ordre.

Pour vous faire patienter, de nombreuses solutions numériques sont proposées gratuitement par la plupart des professionnels du livre, notamment :

- Le réseau des médiathèques de Montpellier Méditerranée Métropole :
- > www.mediatheques.montpellier3m.fr
- La médiathèque départementale Pierresvives
- > www.pierresvives.herault.fr
- Des maisons d'éditions proposent un large choix de livres numériques ou extraits, sur leur site Internet notamment pour les plus jeunes (L'école des loisirs, Actes Sud juniors, les éditions Dupuis, Glénat et bien d'autres...)

Le café littéraire virtuel

Chaque semaine, Laurence, la bibliothécaire et les bénévoles de la bibliothèque municipale Rose-Salmeron, vous proposent de partir à la découverte d'auteurs... Prenez le temps de boire un café ou un thé pour apprécier ce rendez-vous littéraire.



Nature

Les rendez-vous du pépiniériste Éric Dubois



"Confinement, jardin et nature", sera un thème abordé dans de petites vidéos à découvrir en ligne prochainement avec Éric Dubois, pépiniériste "Les sens des 5 continents", accueilli sur le festival Un Printemps sous les Arbres.

Arts plastiques

À la rencontre d'artistes locaux

Dans le cadre de sa saison culturelle, la Ville de Saint-Brès expose régulièrement les talents d'artistes locaux que vous pouvez découvrir ou redécouvrir lors d'expositions virtuelles sur le site Internet ou la page Facebook de la Ville, pendant la période de confinement.



Enfants

Les histoires contées de la bibliothèque

Chaque semaine, les élèves de Saint-Brès avaient rendez-vous à la bibliothèque pour un instant de lecture et de conte. Pour ne plus manquer ce rendez-vous, Laurence vous propose des histoires contées virtuelles accessibles en ligne.



Naissances

Erratum!*

*Emna FREJUS le 1er novembre 2019

Maman Fatima ALLIOUI Papa Brice FREJUS

Romane VINCENOT le 27 janvier 2020

Maman Domitille GALIBERT Papa Julien VINCENOT

Elyam TEISSIER le 24 février 2020

Maman Amélie GARAIS Papa Thomas TEISSIER

Marlon UBEDA le 9 mars 2020

Maman Victoria CASTILLO Papa Yoan UBEDA

luna ADÉLAÏDE GARCIA le 9 mars 2020

Maman Meryl GARCIA Papa Jonathan ADÉLAÏDE

Mia BOUSGARBIES le 14 mars 2020

Maman Anaïs ANNE Papa Kévin BOUSGARBIES

Even HOFFMAN le 15 mars 2020

Maman Indiana LACROIX Papa Orson HOFFMAN

Tony LACROIX le 17 mars 2020

Maman Jeanne LACROIX

Tino CAFFIAUX le 25 mars 2020

Maman Laure TETON Papa Steve CAFFIAUX

Elaya KIEKENS le 27 mars 2020

Maman Anusha SAMARAKOON MUDIYANSELAGE Papa Sébastien KIEKENS

Nous adressons toutes nos félicitations aux parents et souhaitons une belle vie aux enfants.

Mariage

Brice VALENTIN et Emeline BARNOYER

le 22 février 2020

Nous adressons nos sincères félicitations et tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés.

Décès

Mireille VERNHET (62 ans)

épouse Michel MANGIÓN le 15 février 2020

Rosa GIMENEZ (87 ans)

veuve Pierre GILBERT le 25 février 2020

Régine BECKER (76 ans)

épouse Didier SEVA le 6 mars 2020

Georges SARRAUTE Dit MONVOISIN (54 ans)

le 21 mars 2020

Nous partageons la peine des familles et nous leur adressons nos sincères condoléances.

Source : Transcription d'État Civil du 27 janvier au 27 avril 2020.





COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



SI VOUS ÊTES MALADE Porter un masque chirurgical jetable



Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0800130000

(appel gratuit)